

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-24 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SI SIOULE ET MORGE

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Vu l'article L5214-16 du CGCT,

Vu la délibération en date du 24 octobre 2017 définissant les compétences optionnelles de la Communauté de communes Plaine Limagne et notamment la compétence Eau,

Vu la délibération concordante à la majorité qualifiée des communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2018 adoptant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Plaine Limagne,

La Communauté de communes Plaine Limagne dispose depuis le 16 janvier 2018 de la compétence Eau. A ce titre, elle se substitue aux communes dans les syndicats à qui elles ont délégué la compétence.

Il convient donc de désigner les représentants de la communauté de communes au syndicat intercommunal (SI) Sioule et Morge. Ces représentants sont au nombre de deux titulaires et d'un suppléant par commune.

Sont proposés pour représenter la Communauté de communes Plaine Limagne au sein du SIAEP Basse Limagne :

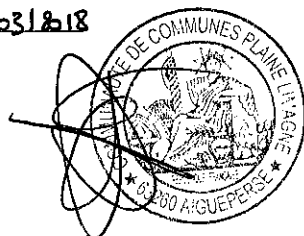
Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AIGUEPERSE	Christophe GUILLAUME Patrick DESNIER	Joëlle BRUN
ARTONNE	Jacques PEROL Jean-Claude FAUGERAS	Nicolas VIVIER
BAS-ET-LEZAT	Jean-Claude PAPUT Thierry ALEXANDRE	Sandrine SAUTHON
BUSSIERES-ET-PRUNS	Josette BREYSSE Jean-Charles BRUN	Dominique PERAZZI
CHAPTUZAT	Laure PELLETIER Colette BOUCHON	Mathieu LAVADOUX
EFFIAT	Marc CARRIAS Laëtitia DEMOROGES	Frédéric BOIS
MONTPENSIER	Christian FRANCES Alain PEINY	Gilles GOUYARD
SAINT-AGOULIN	Pascal LABBE Michel PAQUET	Jean-Paul DELUZARCHE
SAINT-GENES-DU-RETZ	Claude LABROSSE Guylaine DUMARCHEY	René GOUGAT
VENSAT	Christian GAUTHIER Annie HABRIAL	Elisabeth BLAISON

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner tel que défini ci-dessus les représentants de la CCPL au sein du SI Sioule et Morge,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

